

Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 – Fiche de projet

Faisant suite à un premier plan régional de soutien au développement de l'agriculture biologique (PSDAB 2020), qui a couvert la période 2013-2020, la Wallonie s'est dotée en juin 2021 d'un nouveau Plan de développement de la production biologique à l'horizon 2030 (Plan Bio 2030). Le plan a été élaboré et est mis en œuvre selon une approche participative de concertation avec les représentants du secteur bio en Wallonie. Il est le fruit d'un processus participatif, piloté par le Service public de Wallonie en collaboration avec le CRA-W et l'APAQ-W. Il est mené au sein d'une plateforme collaborative regroupant des représentants du secteur bio en Wallonie (Biowallonie, Collège des producteurs, Centres pilotes, UNAB ...).

Objectifs poursuivis

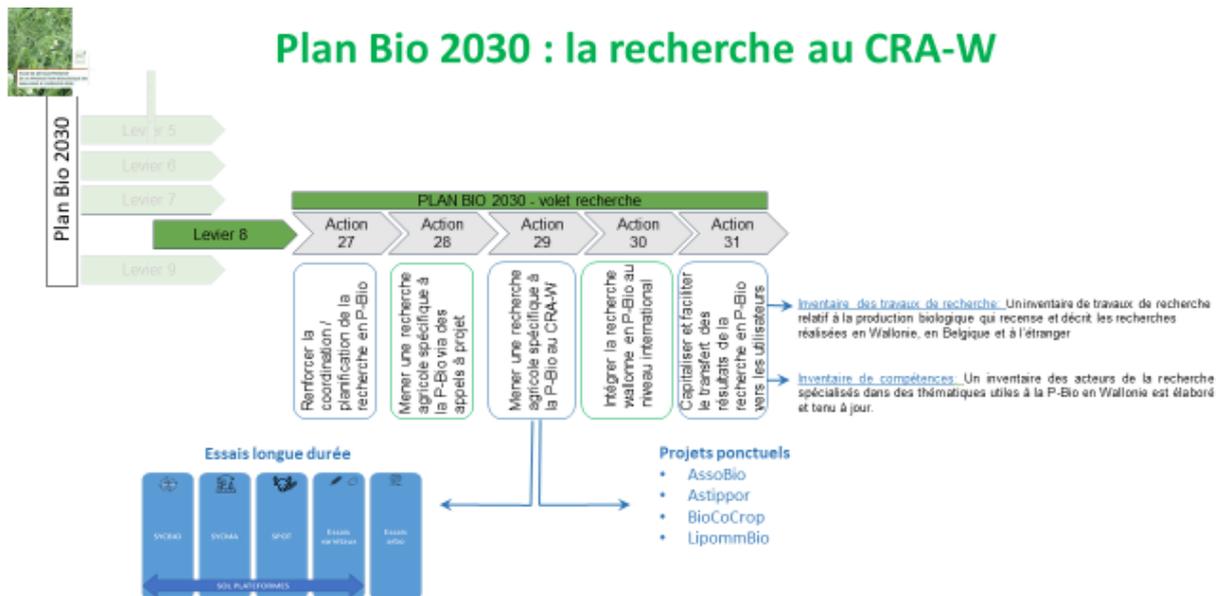
Le Plan Bio 2030 vise à augmenter l'offre et la demande régionales en produits biologiques, tout en veillant à atteindre un équilibre de manière à maximiser les retombées positives pour la Région.

La partie stratégique du plan fixe des objectifs de développement ambitieux pour le secteur bio à l'horizon 2030, dont notamment : 30% de la surface agricole utile cultivés selon les règles du bio, 4.720 exploitations agricoles sous contrôle bio, 1.490 entreprises de transformation des produits agricoles sous contrôle bio et 14,9% du total des produits alimentaires achetés en bio.

Actions envisagées

La partie opérationnelle du plan présente les actions à mettre en œuvre sur une première période de cinq ans (2021-2025) pour atteindre ces objectifs. Au nombre de 32, elles sont regroupées selon les neuf leviers d'intervention suivants :

1. Monitoring et planification : élaborer et gérer un système d'information intégré – élaborer et actualiser les plans de développement par filière ;
2. Réglementation : une réglementation exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme;
3. Information : un portail web unique permettant d'informer complètement le grand public et les professionnels ;
4. Accompagnement : stimuler les conversions et développer les filières ;
5. Aides financières : soutenir la production primaire (aides PAC), mais aussi la transformation et la distribution (halls-relais);
6. Enseignement et formation professionnelle : former au bio les professionnels du système alimentaire dans tous les dispositifs d'enseignement et de formation et aussi former les formateurs ;
7. Promotion : renforcer l'identité du bio wallon et promouvoir les produits wallons et les opérateurs wallons ;
8. Recherche : planifier et coordonner la recherche en bio et faciliter le transfert de la recherche bio vers les utilisateurs;
9. Innovation : explorer les pistes d'amélioration du système bio dans son ensemble.



Action 27 : Renforcer la planification et la coordination de la recherche en production biologique (CRA-W partenaire de l'action),

Un Comité Régional de la Recherche en production biologique est mis en place qui a pour mission la définition des objectifs et des priorités de recherche en production biologique à long, moyen et court termes en Wallonie.

Le CRA-W est membre de ce Comité Régional de la Recherche auquel participent les différentes institutions de recherche wallonnes, en moyenne deux fois par an. Le CRA-W a désigné un référent bio au sein de son personnel, notamment chargé de répertorier les travaux de recherche en production biologique menés au sein de leur structure et favoriser la communication sur ceux-ci. Ce référent fait partie de la coordination du programme en production biologique mis en place depuis le démarrage du PSDAB. Les travaux de recherche en production biologique sont répertoriés sur [Organic e-prints](#) et [l'outil Fredo](#) (voir Action 31).

Action 29 : Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique au CRA-W

Les recherches sont menées dans le respect des conditions du cahier des charges de la production biologique (parcelles/entreprises certifiées bio). Elles impliquent des opérateurs bio (essais de terrain, validation scientifique de pratiques innovantes, etc.) et comprennent systématiquement un volet relatif à la diffusion des résultats de la recherche (implication de Biowallonie, visite d'essais, etc.).

Sous-action 1 : Stabiliser les équipes et recherches en production biologique au sein du CRAW

Le CRA-W mobilise une partie de sa dotation, de son personnel, de ses infrastructures et des terres dont il dispose en propriété et/ou en gestion à cet effet.

Une coordination et une équipe d'ingénieurs et techniciens transdisciplinaire est mobilisée pour la mise en œuvre des expérimentations en production biologique

Sous-action 2 : Elaborer un programme de recherche en production biologique

Le programme de recherche en production biologique s'intègre aux objectifs du Plan triennal de la recherche agronomique (PTR) à l'échelle wallonne. Il établit un fil rouge entre l'ensemble des expérimentations menées en production biologique au CRA-W, avec pour axe central les plateformes d'expérimentation longue durée (cfr Action 29 – sous-action 4). Des essais à plus court terme viennent compléter les expérimentations système menées sur les plateformes. Il s'agit en 2024 des projets : [AssoBio](#), [Astippor](#), [Biococrop](#), CCP céréales, [InnoBreed](#), LipommBio et [Agroecology Transect](#) (volet recherche participative ABC).

L'ensemble des recherches menées au CRA-W depuis le premier plan régional de soutien au développement de l'agriculture biologique (PSDAB 2020) sont reprises dans trois recueils :

- [La Recherche en agriculture biologique a CRA-W Bio 2020](#)
- [La Recherche en agriculture biologique au CRA-W](#)
- La Recherche en production biologique au CRA-W

Sous-action 3 : Constituer et mettre en œuvre des comités de consultation sur les recherches bio menées au CRA-W

Afin de renforcer la correspondance entre les recherches du CRA-W et les besoins de terrain des opérateurs bio, des comités de consultation sont instaurés pour les différentes activités menées. Les échanges périodiques tenus en leur sein permettent d'orienter les activités et de communiquer sur leur contenu.

Trois Comités de consultation ont été constitués (composés de représentant d'universités, de l'encadrement, du monde agricole) qui couvrent les recherches menées dans les thématiques suivantes: (1) grandes cultures agricoles; (2) activités d'élevage et de systèmes en polyculture/élevage, (3) horticulture, tant maraîchage que dans le domaine de l'arboriculture fruitière et l'agroforesterie.

Sous-action 4 : Réaliser de nouvelles recherches pérennes/à long terme en production biologique au CRA-W

Le CRA-W mène de manière structurelle des recherches spécifiques à la production biologique. Celles-ci concernent en particulier des recherches à caractère « pérenne » (investigations continues) et/ou à long terme (résultats attendus dans les 10 ans). Quatre plateformes d'essais systémiques longue durée existent qui couvrent les thématiques suivantes : les grandes cultures ([plateforme SYCBio](#)), le maraîchage ([plateforme SYCMA](#)), la polyculture-élevage ([plateforme SPOT](#)) et les essais variétaux [en céréales](#) et [pomme de terre](#). Un suivi des caractéristiques et de l'évolution du [sol](#) est réalisé sur chaque plateforme.

Les thématiques des nouvelles recherches sont définies en concertation avec le CRR-PB.

Sous-action 5 : Augmenter le nombre d'hectares de terre en propriété du CRA-W sous contrôle bio

Depuis 2023, le nombre d'hectare sous contrôle bio au CRA-W est de 83 sur un total de 220 ha. Plus de 30% du domaine du CRA-W est donc alloué à la recherche en production biologique.

Action 30 : Intégrer la recherche wallonne en production biologique dans les projets, programmes et réseaux de recherche régionaux, nationaux et européens

La Wallonie participe activement au réseau de recherche européen en production biologique (CORE Organic Pleiades). Elle y est représentée par l'administration (SPW ARNE DRD), accompagnée d'un scientifique du CRA-W qui rend compte aux membres scientifiques du CRR-PB.

Action 31 : Capitaliser et faciliter le transfert des résultats de la recherche en production biologique vers les utilisateurs

Sous-action 1 : Réaliser, tenir à jour et diffuser un inventaire des travaux de recherche en production biologique

L'outil FREDO¹ a été créé qui archive à la fois les publications scientifiques relatives aux essais menés au CRA-W en production biologique et des autres essais en production biologique menés en Belgique et dans les pays limitrophes ; et d'autres part les demandes exprimées par le secteur qui s'adressent à la recherche wallonne.

FREDO est accessible par internet via le lien : <https://fredo.cra.wallonie.be/>

Sous-action 2 : Réaliser, tenir à jour et diffuser un inventaire des compétences scientifiques utiles à la production biologique

Un inventaire des acteurs de la recherche, spécialisés en production biologique en Wallonie est élaboré et tenu à jour. Cet inventaire doit notamment permettre d'identifier rapidement les personnes compétentes pour étudier une problématique particulière d'actualité (voir action 28). Cet inventaire est en cours d'élaboration.

Sous-action 3 : Rédaction de fiches scientifiques en production biologique venant alimenter la plateforme Biocérés

Des fiches relatant les avancées de la recherche en production biologique sont produites par le CRA-W en vue d'alimenter la plateforme [Biocérés](#) développée par Biowallonie. Elle a pour vocation de diffuser les connaissances techniques développées autour du Plan stratégique pour le développement de la production biologique à l'horizon 2030.

Sous-action 4 : Présenter périodiquement les résultats des travaux de recherche en production biologique

Une chargée en communication est engagée au CRA-W qui se charge de diffuser les résultats des travaux de recherche en production biologique menés en Wallonie. Ceux-ci sont périodiquement présentés au moyen d'articles scientifiques, d'articles de presse, de posts sur les réseaux sociaux, d'événements de présentation en salle et sur le terrain (foires agricoles, conférences, coins de champs, présentations lors de la Semaine Bio ...).

¹ Fichier REcapitulatif des Demandes et des Offres

Ceux-ci s'adressent aux acteurs de la recherche, du développement et/ou de l'accompagnement ainsi qu'aux opérateurs bio.

Cette action couvre à minima les travaux réalisés au sein du CRA-W et les travaux financés dans le cadre du Plan. Elle est étendue à l'ensemble des travaux de recherche menés en Wallonie sur base volontaire pour les autres structures concernées.

Références bibliographiques :

1. <https://agriculture.wallonie.be/plan-2030>
2. <https://www.wallonie.be/fr/actualites/la-wallonie-adopte-son-plan-bio-2030>